

ENQUETE PUBLIQUE

CONCERNANT LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE D'ÉTOGES

RAPPORT DE LA COMMISSAIRE ENQUETEUR



Commissaire enquêteur :

Ingrid Lengellé

2 rue des Tamaris, 51470 Saint-Memmie

(Décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne N° E18000114/51 du 10 août 2018)

Enquête publique Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme Etoges. Décision du T.A. n° E18000114/51 du 10/08/2018 - Rapport de la Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE	
I.1 Objet de l'enquête	3
I.2 Régime juridique	3
I.3 Composition du dossier soumis à l'enquête publique	3
I.4 Présentation de la commune	3
I.5 Projet de révision allégée du PLU	4
I.6 Objectifs recherchés par la commune d'Étoges	4
II. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	
II.1 Désignation du commissaire enquêteur	4
II.2 Modalités de l'enquête	4
II.3 Arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique	5
II.4 Information du public	5
II.5 Déroulement de l'enquête et permanences de la commissaire enquêteur	5
II.6 Clôture de l'enquête	6
III. OBSERVATIONS DU PUBLIC ET ANALYSE DE CES OBSERVATIONS	6
<u>ANNEXES</u>	
A1 Désignation du Tribunal Administratif	7
A2 Arrêté municipal	8, 9
A3 Compte-rendu de réunion	10
A4 Parution de l'avis d'enquête dans la presse	11, 12
A5 Affiche distribuée chez les commerçants	13
A6 Registre d'enquête publique	14
A7 Procès-Verbal de communications des observations	15
A8 Réponse au procès-verbal	16

I. Présentation Générale

1. Objet de l'enquête

L'enquête publique a été décidée dans le cadre de la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune d'Étoges.

2. Régime juridique

L'enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU est une enquête environnementale relevant des chapitres I, II et III du titre II du livre 1er du code de l'environnement (partie législative et partie réglementaire) ainsi que des articles L 131-1 à L 132-16, L 151-1 à L 154- 4, R 132-1 à R 133-3 et R 151-1 à R 153-22 du code de l'urbanisme.

3. Composition du dossier soumis à l'enquête publique

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public à la mairie d'Étoges pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture, et lors des permanences de commissaire enquêteur.

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- la notice explicative et justificative
- l'étude "entrée de ville" de la zone UI
- le règlement de la zone UI modifié
- la note de présentation non technique
- le procès verbal de la réunion d'examen conjoint
- la décision de la MRAE
- des pièces administratives annexes

4. Présentation de la Commune

Étoges, commune rurale du canton de Dormans a une superficie de 1457 hectares et compte 448 habitants (recensement 2015).

La commune d'Étoges est située au cœur du vignoble champenois dans la partie ouest du département de la Marne à 40 kilomètres de Châlons-en-Champagne, Préfecture et à 25 kilomètres d'Épernay, Sous-préfecture. La commune est traversée par une route départementale, la RD 933 qui relie Châlons en Champagne à Paris, il s'agit de la rue principale du village.

Étoges appartient à la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, qui regroupe cinquante-quatre communes.

5. **Projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

La Commune d'Étoges a souhaité mettre à jour son document d'urbanisme approuvé le 11 juin 2018.

Le conseil municipal a décidé, par délibération du 6 août 2018, d'effectuer une révision allégée de son PLU et a confié son projet à la société Géogram.

6. **Objectifs recherchés par la commune d'Étoges**

La révision allégée de certains articles du règlement et du zonage a pour objectif de :

- Lever la règle de recul minimum de 75 mètres actuellement applicable en zone UI
- Réaliser une "étude d'entrée de ville"

Les articles UI 6 et UI 13 du Règlement du PLU et le document intitulé "Orientations d'Aménagement et de Programmation" sont donc soumis à révision.

J'ai remarqué que l'article UI 13 était grisé (les zones grisées correspondant aux articles modifiés) dans le document établi par Géogram intitulé "règlement modifié de la zone UI" mais il n'est pas inscrit dans la notice explicative et justificative ni dans le document intitulé "entrée de ville".

II. **Organisation et déroulement de l'enquête publique**

1. **Désignation du commissaire enquêteur**

J'ai été désignée commissaire-enquêteur pour cette enquête publique par décision du Président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne n° E18000114/51 du 10 août 2018 (annexe 1).

2. **Modalités de l'enquête**

Organisation de l'enquête publique :

J'ai eu plusieurs entretiens téléphoniques et échanges de mails avec le maire et le secrétariat de mairie d'Étoges au cours de la deuxième quinzaine du mois d'août 2018 afin de fixer les modalités de l'enquête dans un délai restreint. En effet, cette révision allégée fait suite à un refus de permis de construire par les services de l'Etat du à un oubli dans la rédaction du PLU approuvé le 11 juin 2018.

Examen du dossier

Le dossier m'a été transmis électroniquement par la mairie d'Étoges fin août 2018 et les compléments au cours de la réunion 15 septembre 2018.

Visite des lieux

Je suis allée visiter la commune d'Étoges le 2 septembre 2018.

Rencontre du maître d'ouvrage

J'ai rencontré M. Jean-Pierre URIEL, Maire d'Étoges, le 15 septembre 2018 à la Mairie d'Étoges à 9h30 heures. Au cours de cette réunion, le projet de révision allégée du PLU m'a été présenté (Compte-rendu en annexe 3).

3. Arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique

L'ouverture de l'enquête publique a été prescrite par arrêté du Maire n°03/2018 du 20 août 2018 (annexe 2).

L'arrêté prescrivait le déroulement de l'enquête pendant 18 jours, du 15 septembre au 2 octobre 2018 inclus, et la tenue de deux permanences du commissaire enquêteur : le samedi 15 septembre de 11h à 12h30 et le mardi 2 octobre de 18h15 à 19h45.

Il prescrivait également l'affichage de l'avis d'enquête quinze jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée dans la mairie d'Étoges et sa parution dans deux journaux locaux dans le même délai ainsi qu'une parution dans les huit premiers jours de l'enquête.

4. Information du public

L'avis d'enquête a été publié dans le journal "L'Union" du 29 août 2018 (annexe 4) et dans le journal "La Marne Agricole" du 31 août 2018 (annexe 4). D'autre part, j'ai constaté que l'avis d'enquête a été affiché en mairie d'Étoges à compter du 1er septembre 2018. Enfin, l'avis d'enquête a été publié dans les huit premiers jours de l'enquête, le 18 septembre 2018 dans le journal "L'Union" (annexe 4) et le 21 septembre 2018 dans le journal "La Marne Agricole" (annexe 4). De plus, l'avis d'enquête a été affiché chez les commerçants. (annexe 5). En outre l'intégralité du dossier d'enquête était en ligne sur le site des services de l'état dans la Marne (<http://www.marne.gouv.fr>) et une adresse mail spécifique pour l'enquête publique a été créée (etoges.ep-plu1@orange.fr).

5. Déroulement de l'enquête et permanences de la commissaire enquêteur

J'ai paraphé les pages numérotées du registre d'enquête et ainsi que les pages du dossier d'enquête lors de la première permanence.

Personne ne s'est présentée lors des deux permanences que j'ai tenues en mairie d'Étoges.

6. Clôture de l'enquête

La dernière permanence s'est déroulée le mardi 2 octobre 2018 (dernier jour de l'enquête) de 18h15 à 19h45. J'ai alors clos le registre d'enquête publique et l'ai conservé pour l'annexer à mon rapport (annexe 6).

J'ai remis en main propre un procès-verbal relatif à la communication des observations, courriers et mails (annexe 9) à M. URIEL, Maire d'Étoges, à l'issue de la dernière permanence du 2 octobre.

III. Observations du public

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre. Je n'ai reçu aucun courrier ni mail.

Fait à Châlons en Champagne, le 5 octobre le 2018

Le commissaire enquêteur



Ingrid Lengellé

ANNEXES :

1. Décision du tribunal administratif n°E18000114/51 du 10/08/2018
2. Arrêté municipal n°3 du 20 août 2018
3. Compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2018 avec Monsieur Uriel, maire d'Étoges et Mme Verrier, secrétaire de mairie.
4. Parution de l'avis d'enquête dans les journaux "L'Union" et "La Marne Agricole"
5. Affiche distribuée chez les commerçants par la commune
6. Registre d'enquête publique
7. Procès-Verbal de communication des observations, courriers et mails recueillis
8. Réponse au procès-verbal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

10/08/2018

N° E18000114 /51

LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 09/08/2018, la lettre par laquelle le Maire de la Commune d'ETOGES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

- la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ETOGES dont le siège est en mairie d'ETOGES (51270), Place de la Mairie ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Ingrid LENGELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la commune d'ETOGES.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Commune d'ETOGES et à Mme Ingrid LENGELLE.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10/08/2018

Le Président,

signé

Jean-Paul WYSS

Pour expédition conforme,
Châlons-en-Champagne, le 13 août 2018
Le greffier en chef,
par délégation, le greffier suppléant



Raphaële ANDRITT-CORNEVIN

Commune d'ETOGES

Arrêté N° 3/2018 du 20 Août 2018 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU

Le Maire,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-41 à R 153-43,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2018 prescrivant la révision allégée du PLU et fixant les modalités de concertation,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 août 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée du PLU,
Vu le Procès-Verbal de la réunion d'examen conjoint en application de l'article R153-12 du code de l'urbanisme,
Vu l'ordonnance n° E18000114/51 en date du 10 Août 2018 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Chalons en Champagne désignant **Madame Ingrid LENGELLÉ** demeurant à Saint-Memmie (51470) en qualité de **Commissaire Enquêteur**.
Considérant les pièces du dossier destiné à être soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Révision Allégée du PLU de la Commune d'Etoges pour une durée de 18 jours qui se déroulera du **Samedi 15 septembre 2018 (ouverture à 11h) au mardi 2 Octobre 2018 (clôture à 19h45) dans la Commune d'Etoges.**

Article 2 : L'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme est Monsieur URIEL Jean-Pierre, Maire de la Commune d'Etoges auprès de qui des informations peuvent être demandées. Les principaux objectifs de la révision allégée du PLU sont les suivants :

Lever la règle de recul minimum de 75 mètres actuellement applicable en zone UI (Article 6 du règlement de la zone UI) située en bordure de la route départementale n°933 (axe classé à grande circulation)

Au terme de l'Enquête Publique, le Conseil Municipal approuvera la révision allégée du PLU par délibération.

Article 3 : Madame Ingrid LENGELLÉ a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne.

Article 4 : Le dossier de révision allégée du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la Mairie d'Etoges pendant une durée de 15 jours aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 15 septembre au 2 octobre 2018 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la Commissaire Enquêtrice à l'adresse suivante :

Mairie d'ETOGES
à l'attention de Madame Ingrid LENGELLÉ
place de la Mairie
51270 ETOGES

Ou par courrier électronique à etoges.ep-plu1@orange.fr à l'intention de la Commissaire Enquêtrice.

Pendant cette même durée, le dossier sera également mis à disposition du public sur le site internet suivant : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>

Article 5 : La Commissaire Enquêtrice recevra à la Mairie d'Etoges – 1, place de la Mairie 5127 ETOGES :

Le samedi 15 septembre 2018 de 11h à 12h30

Le mardi 2 octobre 2018 de 18h15 à 19h45

Article 6 : le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peut être consulté en Mairie et sur le site internet suivant : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>

Article 7 : Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique à la Mairie d'Etoges le Lundi et le jeudi de 14h à 16h.

Article 8 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui rendra au Maire son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Il en adressera copie au Président du Tribunal Administratif.

Article 9 : Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée à Madame le Sous-Préfet d'Eprenay.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public à la sous-préfecture d'Eprenay et à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Et sur le site internet suivant : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>

Article 10 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département. Cet avis sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet suivant : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>

Dans les mêmes conditions de durée et de validité, le Maire procède à l'affichage du même avis à la Mairie.

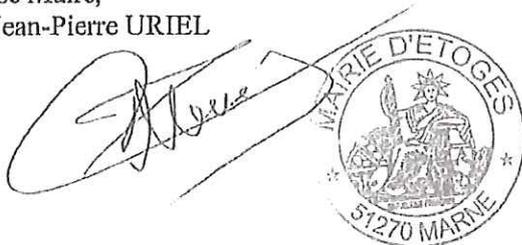
Article 11 : Une copie du présent arrêté sera adressée au Commissaire Enquêteur et au Sous-Préfet d'Eprenay.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire.

Fait à Etoges, le 20 Août 2018.

Le Maire,

Jean-Pierre URIEL



17 septembre 2018

ENQUETE PUBLIQUE "RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU"
ETOGES

Compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2018 avec le maître d'ouvrage

Participants : Jean-Pierre URIEL, Maire d'Étoges, Laurence VERRIER, Secrétaire de Mairie et Ingrid LENGELLE, Commissaire enquêteur.

Excusé : Sarl Géogram

Cette réunion a eu lieu le samedi 15 septembre à 9h30 à la mairie d'Étoges.

M. URIEL explique que le projet de révision allégée du PLU a été décidé par le conseil municipal. En effet, suite à un oubli dans l'élaboration du PLU approuvé le 11 juin 2018, une révision allégée a dû être envisagée afin de permettre l'accueil d'activités économiques nouvelles sur le territoire communal et plus précisément l'installation d'une station-service et d'un garage en zone UI à l'ouest de la commune en bordure de la Départementale 933.

Mme Lengellé indique que l'enquête publique se déroulera du 15 septembre 2018 au 2 octobre 2018.

Il est convenu que si des questions surviennent au cours de l'enquête auxquelles la commissaire enquêteur ne saurait pas répondre, des échanges téléphoniques ou par courrier électronique seront établis entre Mme Lengellé, M. Bouillon et Géogram afin d'apporter au public tous les éclaircissements nécessaires.

Il est également convenu de reprendre contact dès la fin de l'enquête, afin, si nécessaire, d'apporter des réponses écrites aux questions, interrogations ou commentaires qui auraient pu être faits par le public au cours de l'enquête publique.

La réunion se termine à 10h30.

Le commissaire enquêteur



Ingrid Lengellé

Commune d'Étoges

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet de révision
allégée du Plan Local
d'Urbanisme (PLU)
de la commune d'Étoges

Par arrêté n° 3/2018 en date du
20 août 2018, la commune d'Éto-
ges a ordonné l'ouverture de l'en-
quête publique sur le projet de ré-

vision du PLU, arrêté par le conseil
municipal d'Étoges le 9 août 2018.

À cet effet, Madame Ingrid LEN-
GELLÉ domiciliée à Saint-Memmie
a été désignée par le Tribunal Ad-
ministratif de Châlons-en-Champagne
comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un re-
gistre d'enquête à feuillets non mo-
biles, coté et paraphé par le com-
missaire enquêteur, seront tenus à
la disposition du public en Mairie
d'Étoges pendant la durée de l'en-
quête, du 15 septembre 2018 au
2 octobre 2018 inclus, aux jours et
heures habituels d'ouverture de la
Mairie. L'enquête publique sera
close le 2 octobre 2018 à 19 h 45.

Le dossier comprenant les infor-
mations environnementales se rap-
portant au projet de PLU est con-
sultable en Mairie d'Étoges.

Le public pourra prendre con-
naissance du dossier à la Mairie
d'Étoges et ou sur le site : [http://
www.marne.gouv.fr/Publications/
Enquetes-publiques/Enquetes-pu-
bliques-Urbanisme](http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme).

Il pourra consigner ses observa-
tions, propositions et contre-pro-
positions, sur le registre ouvert à cet
effet ou les adresser par correspon-
dance au commissaire enquêteur à
la Mairie d'Étoges.

Les observations, propositions
et contre-propositions pourront
également être déposées via un re-
gistre numérique à l'adresse sui-
vante : etoges.ep-plu1@orange.fr.

Elles seront consultables et com-
municables aux frais de la per-
sonne qui en fait la demande pen-
dant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa
demande et à ses frais, obtenir
communication du dossier d'en-
quête publique auprès de la Mairie
d'Étoges dès la publication du pré-
sent arrêté.

Le commissaire enquêteur sera
présent en Mairie pendant la durée
de l'enquête pour recevoir les ob-
servations écrites ou orales du pu-
blic aux dates et heures suivantes :
- Le samedi 15 septembre 2018
de 11 h à 12 h 30.
- Le mardi 2 octobre 2018 de
18 h 15 à 19 h 45.

À l'issue de l'enquête publique,
une copie du rapport et les conclu-
sions motivées du commissaire en-
quêteur seront tenues à la dispo-
sition du public à la Mairie d'Étoges
aux jours et heures habituels d'ou-
verture ainsi que sur le site internet
suivant : [http://www.marne.gouv.fr/
Publications/Enquetes-publiques/
Enquetes-publiques-Urbanisme](http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme).

Au terme de l'enquête publique,
le projet de PLU, éventuellement
complété pour tenir compte des
avis qui ont été joints au dossier,
des observations du public et du
rapport du commissaire enquêteur,
sera approuvé par délibération du
conseil municipal d'Étoges.

L'autorité compétente en charge
du PLU auprès de qui des infor-
mations peuvent être demandées est
la commune d'Étoges.

Le Maire d'Étoges

Annexe 4

COMMUNE D'ETOGES

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UR LE PROJET DE
RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)**

Par arrêté n° 3/2018 en date du 20 août 2018 la commune d'ETOGES a ordonné
l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU, arrêté par le
conseil municipal d'ETOGES le 9 août 2018.

A cet effet, Madame Ingrid Lengellé domiciliée à SAINT-MEMMIE a été désignée
par le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE comme commissaire
enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et
paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en
mairie d'ETOGES pendant la durée de l'enquête, du 15 septembre 2018 au 2 octobre
2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. L'enquête pu-
blique sera close le 2 octobre 2018 à 19H45.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au
projet de PLU est consultable en mairie d'ETOGES.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie d'ETOGES et ou
sur le site : [http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-
publiques-Urbanisme](http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme)

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le
registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire
enquêteur à la mairie d'ETOGES. Les observations, propositions et contre-pro-
positions, pourront également être déposées via un registre numérique à l'adresse
suivante : etoges.ep-plu1@orange.fr

Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait
la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du
dossier d'enquête publique auprès de la mairie d'ETOGES dès la publication du
présent arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête
pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures sui-
vantes:

- le samedi 15 septembre 2018 de 11H00 à 12H30
- le mardi 2 octobre 2018 de 18H15 à 19H45

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées
du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie
d'ETOGES aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet
suivant : [http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-pu-
bliques-Urbanisme](http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme)

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour
tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du
rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil mu-
nicipal d'ETOGES.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent
être demandées est la commune d'ETOGES.

Le Maire d'ETOGES,

L'union

29/08/18

La Marne Aquide

31/08/18

m

Commune d'Étoges

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet de révision
allégée du Plan Local
d'Urbanisme (PLU)
de la commune d'Étoges

Par arrêté n° 3/2018 en date du 20 août 2018, la commune d'Étoges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU, arrêté par le conseil municipal d'Étoges le 9 août 2018.

À cet effet, Madame Ingrid LENGELLE domiciliée à Saint-Memmie a été désignée par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Étoges pendant la durée de l'enquête, du 15 septembre 2018 au 2 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. L'enquête publique sera close le 2 octobre 2018 à 19 h 45.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU est consultable en Mairie d'Étoges.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie d'Étoges et ou sur le site : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>.

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspon-

dance au commissaire enquêteur à la Mairie d'Étoges.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées via un registre numérique à l'adresse suivante : etoges.ep-plu1@orange.fr.

Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie d'Étoges dès la publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- Le samedi 15 septembre 2018 de 11 h à 12 h 30.
- Le mardi 2 octobre 2018 de 18 h 15 à 19 h 45.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie d'Étoges aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal d'Étoges.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la commune d'Étoges.

Le Maire d'Étoges

L'Union
18/09/18

COMMUNE D'ETOGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)

Par arrêté n° 3/2018 en date du 20 août 2018 la commune d'ETOGES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU, arrêté par le conseil municipal d'ETOGES le 9 août 2018.

À cet effet, Madame Ingrid Lengellé domiciliée à SAINT-MEMMIE a été désignée par le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'ETOGES pendant la durée de l'enquête, du 15 septembre 2018 au 2 octobre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. L'enquête publique sera close le 2 octobre 2018 à 19H45.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU est consultable en mairie d'ETOGES.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie d'ETOGES et ou sur le site : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>.

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'ETOGES. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées via un registre numérique à l'adresse suivante : etoges.ep-plu1@orange.fr.

Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie d'ETOGES dès la publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le samedi 15 septembre 2018 de 11H00 à 12H30
- le mardi 2 octobre 2018 de 18H15 à 19H45

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'ETOGES aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal d'ETOGES.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la commune d'ETOGES.

Le Maire d'ETOGES,

La Marne Agricole
21/09/18

Commune d'ETOGES

Avis d'Enquête Publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'ETOGES

Par arrêté n° 3 / 2018 en date du 20 AOUT 2018 la commune d'ETOGES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU, arrêté par le conseil municipal d'ETOGES le 9 août 2018.

A cet effet, Madame Ingrid LENGELLÉ domiciliée à SAINT-MEMMIE a été désignée par le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'ETOGES pendant la durée de l'enquête, du 15 SEPTEMBRE 2018 au 2 OCTOBRE 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. L'enquête publique sera close le 2 OCTOBRE 2018 à 19H45.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU est consultable en mairie d'ETOGES.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie d'ETOGES et ou sur le site : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Urbanisme>

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'ETOGES.

Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées via un registre numérique à l'adresse suivante : etoges.ep-plu1@orange.fr

ENQUETE PUBLIQUE
CONCERNANT LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU
DE LA COMMUNE D'ÉTOGES
PROCES VERBAL

**de communication des observations, des courriers et mails recueillis par la
commissaire enquêteur**

L'enquête publique relative au projet de révision allégée du PLU de la commune d'Étoges prescrite par l'arrêté du maire n°03/2018 s'est terminée le 2 octobre 2018.

Au cours de cette enquête,

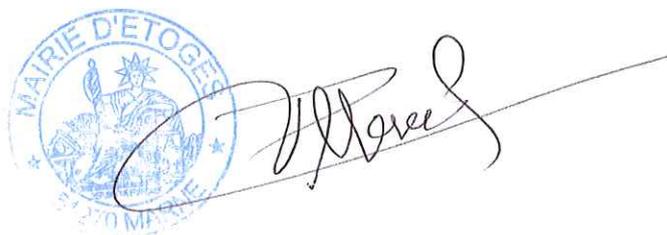
- aucune observation écrite n'a été consignée dans le registre d'enquête publique ;
- aucune observation orale n'a été faite directement à la commissaire enquêteur ;
- aucun courrier n'a été reçu par la commissaire-enquêteur ;
- aucun mail n'a été reçu par la commissaire-enquêteur.

Fait à Etoges, le 2 octobre 2018

Ingrid Lengellé, Commissaire-enquêteur



Copie remise à Monsieur Jean-Pierre URIEL, Maire d'Étoges le 2 octobre 2018 à 19h50.





Etoges, le 3 Octobre 2018

Mairie d'ETOGES
51270

Tél./Fax : 03 26 59 30 12
E-mail : mairie.etoges@wanadoo.fr

A l'intention de Mme Ingrid LENGELLÉ
Commissaire Enquêteur de la Révision Allégée du PLU Etoges

Objet : Observations sur le Procès-Verbal.

Madame LENGELLÉ,

Après avoir pris connaissance de votre procès-verbal, je vous informe n'avoir aucune observation à faire.

Dans l'attente de votre rapport, recevez nos cordiales salutations.

Le Maire,

Jean-Pierre URIEL

OBJET DE L'ENQUÊTE

Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 3/2018 en date du 20 Août 2018

de : N. URIEL, Maire d'Étoges

(1)
 (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M^{me} Ingrid LENGUÉ

Président de la

commission d'enquête : M qualité

Membres titulaires : M qualité

M qualité

M qualité

M qualité

Membres suppléants : M qualité

M qualité

M qualité

M qualité

Durée de l'enquête : 17 jours

Date d'ouverture : 15/07/18 Date de clôture : 02/10/18

Siège de l'enquête : Mairie d'Étoges

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : *

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 21 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à : etoges.ep-plu.1@orange.fr / Mairie d'Étoges

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le 15 septembre de 11 heure 00 à 12 heure 30

le 2 octobre de 18 heure 15 à 19 heure 45

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2) de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de).

(3) Rayer la mention inutile.



Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Ingrid Lengelle déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du 15 septembre 2018
au 2 octobre 2018

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 0 zéro
de la page n° à la page n°

En outre, j'ai reçu 0 zéro lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les pièces qui y sont annexées et le dossier
d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 5 octobre 2018

à M. Jean Pierre URUEL, Maire d'Étigny

A St Memmie, le 5 octobre 2018

Signature

